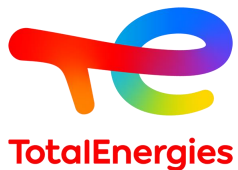


Centrale Photovoltaïque de Campey à Tavel (30)

TotalEnergies – SEGARD - AREC

Présentation des mesures compensatoires
Ilots de vieillissement et maintien de milieu ouvert - 10/2024

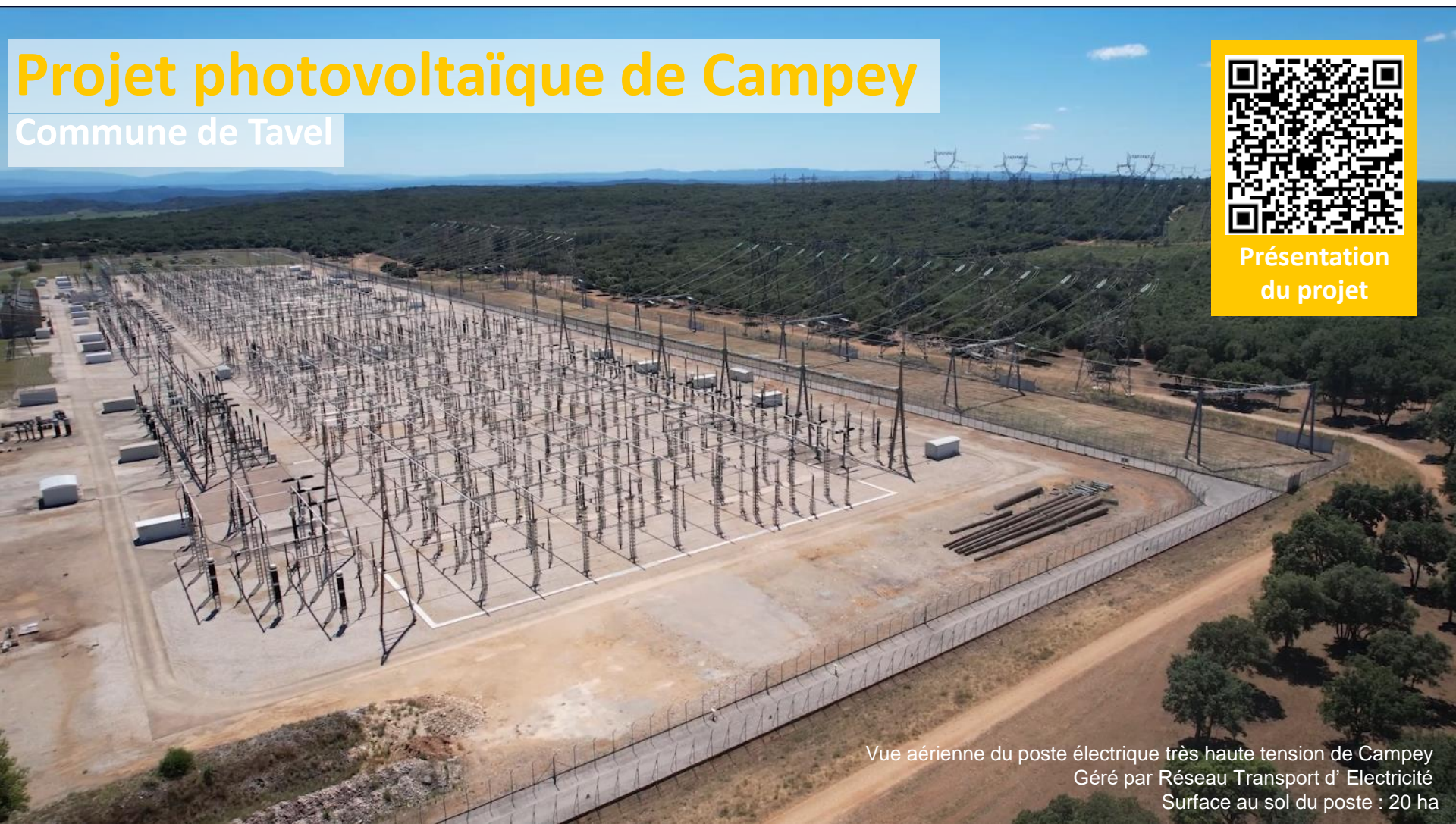


Projet photovoltaïque de Campey

Commune de Tavel



Présentation
du projet



Vue aérienne du poste électrique très haute tension de Campey
Géré par Réseau Transport d' Electricité
Surface au sol du poste : 20 ha

TotalEnergies & le renouvelable en France



2 GW

Installés en France en 2024



400MW

En construction sur l'année 2024



+500

Collaborateurs



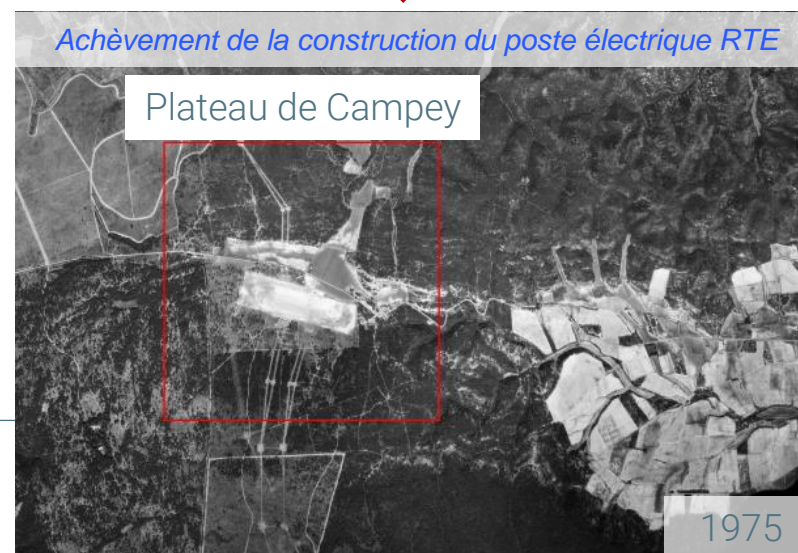
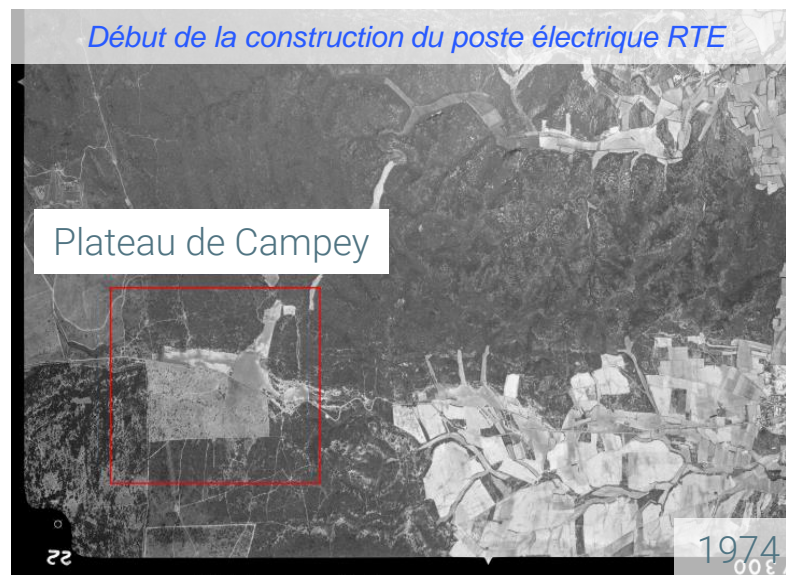
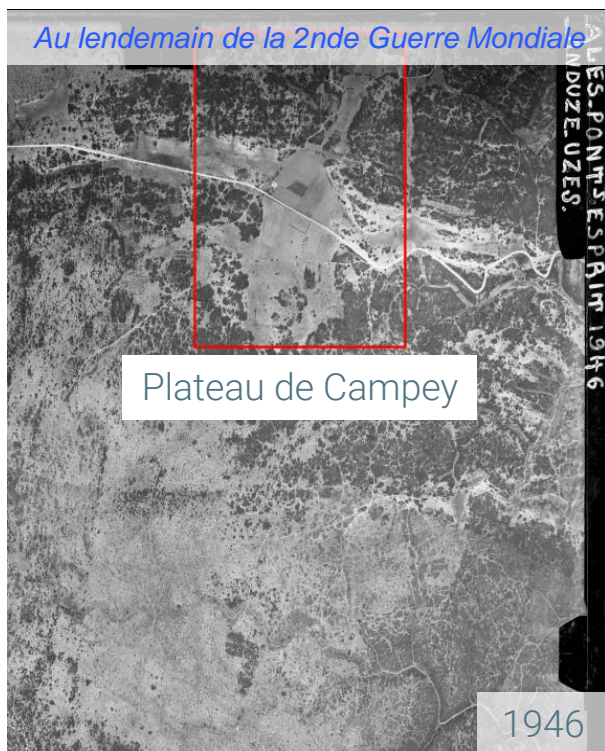
20

Agences



Une présence sur tout le territoire français pour une proximité assurée avec les acteurs locaux.

Evolution de l'usage du site

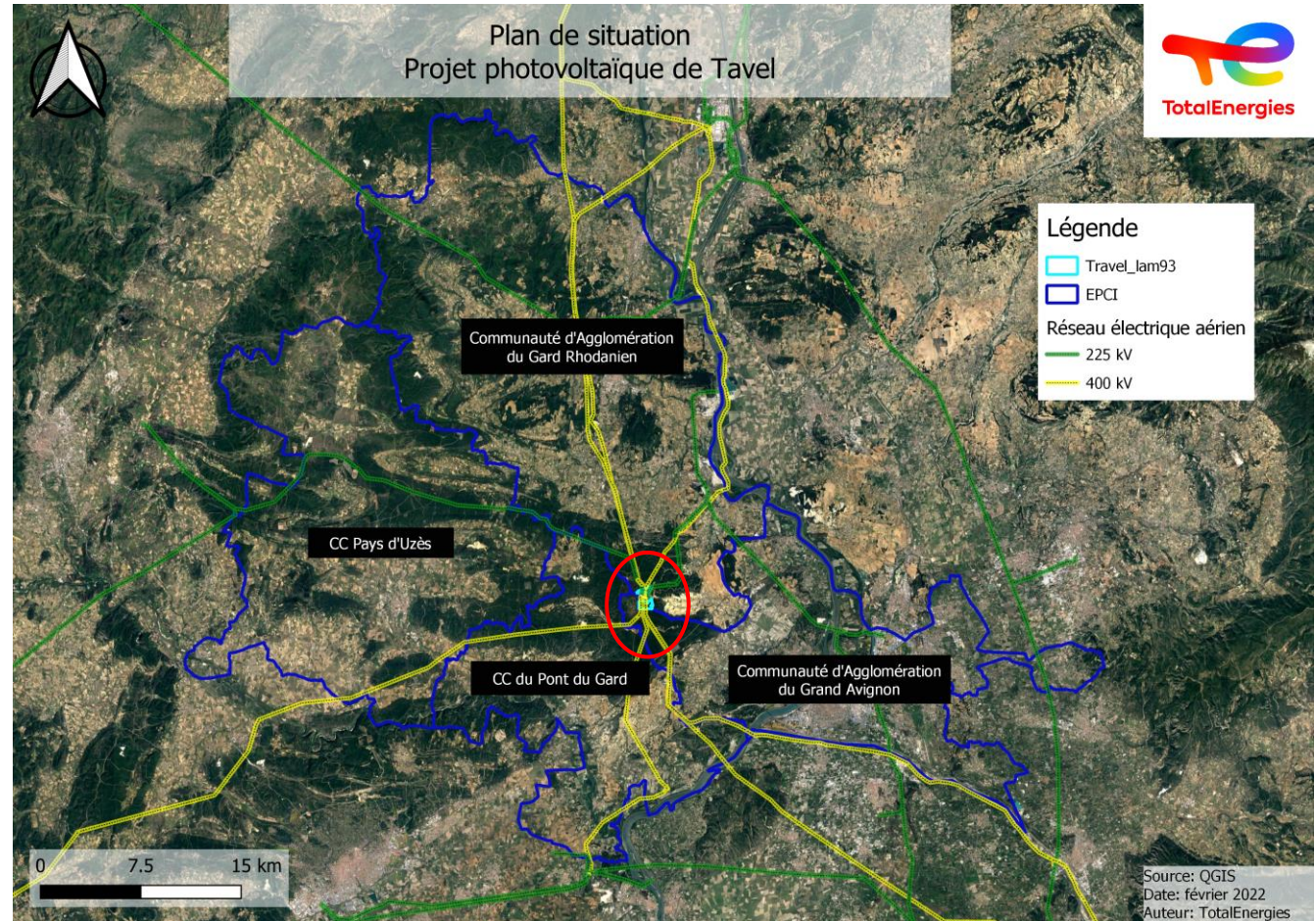


- Ancienne terre pastorale dont le milieu s'est progressivement refermé
- Devenue aujourd'hui une forêt de chêne vert constituée de rejets de souche

Contexte du projet photovoltaïque



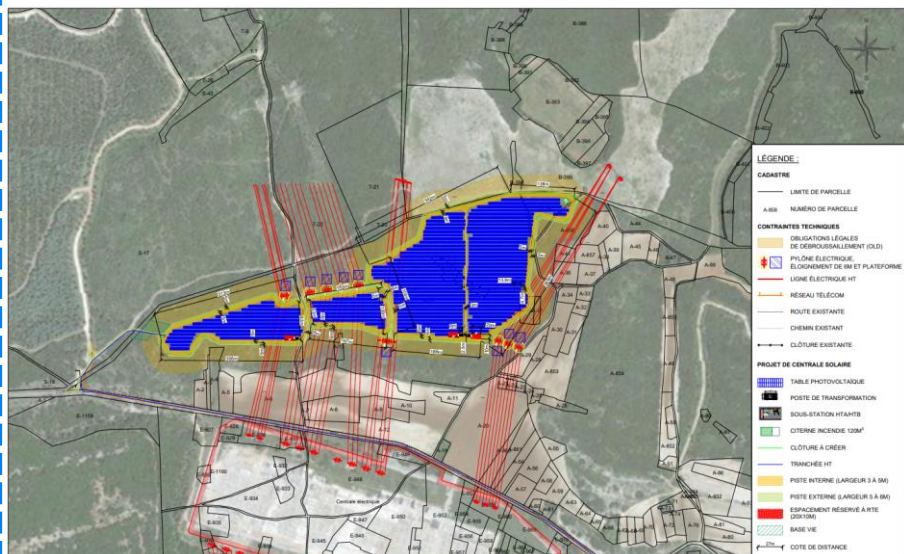
« *Toute l'électricité de la région PACA passe par Tavel* » Objectif Gard, 2015



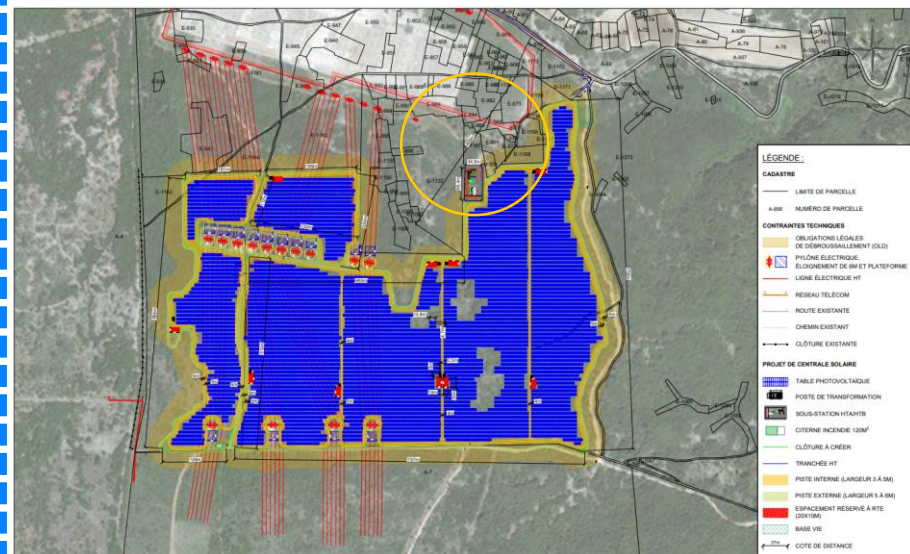
...Le poste électrique de Tavel, une infrastructure énergétique clé du territoire



Plans du projet photovoltaïque



Plan d'implantation – Campey Nord



Plan d'implantation – Campey Sud

Raccordement du photovoltaïque

Distance de raccordement	200 m
Type de raccordement	Ligne souterraine
Point de raccordement	Poste électrique très haute tension géré par RTE



Itinéraire de raccordement envisagé

Mesures compensatoires associées au projet photovoltaïque

But recherché :

- Compenser l'impact du défrichement tout en œuvrant au **développement des potentialités d'accueil** pour les **espèces forestières** et **espèces des milieux semi-ouverts** autour de la centrale solaire ;

« Les besoins de compensation globaux sont estimés à **225,2 ha** avec **196,8 ha** d'îlots de senescence et **28,3 ha** de milieux ouverts (pelouses sèches, friches, garrigue) afin d'espérer avoir un gain de biodiversité équivalent à la perte occasionnée par le projet. » bureau d'études ECO-MED

Mesures proposées :

- Maintien de milieux semi-ouverts pour favoriser la biodiversité sur le massif (reptiles, avifaune, insectes)
- Îlots de vieillissement (chiroptères, insectes)

Mesures compensatoires associées au projet photovoltaïque

1^{ère} mesure :

Maintien de milieux semi-ouverts pour favoriser la biodiversité sur le massif (avifaune, chiroptères)

Description de l'entretien:

- ❖ Feuillus privilégiés dans la conservation des essences forestières
- ❖ Coupe des arbustes morts ou dépérissant
- ❖ Taille des arbres voir coupe des arbres surnuméraires afin de mettre les branches des arbustes et les houppiers à une distance d'environ 3m les uns des autres
- ❖ Création d'un milieu semi-ouvert favorable aux espèces patrimoniales



Mesures compensatoires associées au projet photovoltaïque

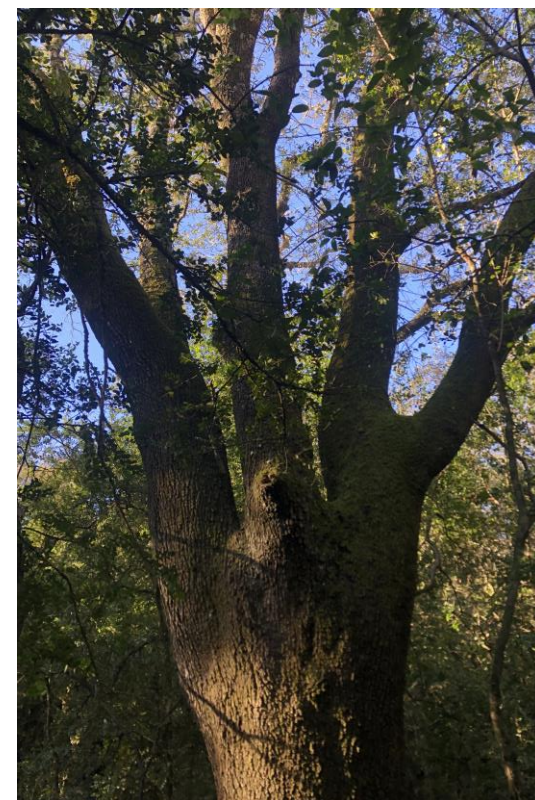
2^{ème} mesure :

- Ilots de vieillissement

Description de l'entretien:

- ❖ Laisser évoluer naturellement le peuplement forestier pendant 40ans, (permettant notamment l'accueil des chauve-souris et des insectes) **avec maintien des activités cynégétiques**
- ❖ Sauf impératif de sécurité, **tous les arbres au sein de l'ilot seront conservés** : gros arbres, arbres dépérissant, arbres morts sur pied, arbres à cavités, arbres au sol...
- ❖ Le **sous-bois** sera également laissé intact
- ❖ Des **pancartes d'information** pourront être apposés tout autour de l'ilot pour expliquer son intérêt

*Identification de vieux arbres
à conserver lors de
prospections terrain
réalisées*



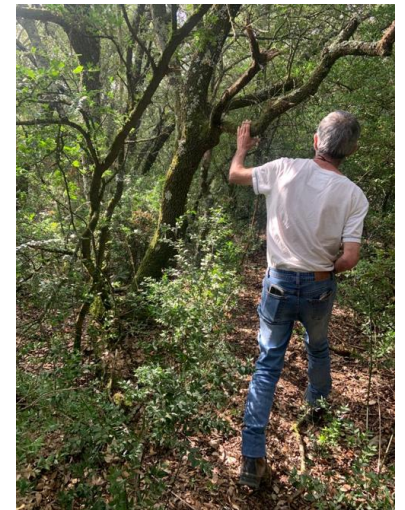
Mesures compensatoires associées au projet photovoltaïque

2^{ème} mesure :

- Ilots de vieillissement



*Identification de vieux arbres
à conserver lors de
prospections terrain
réalisées à Valliguières*



Obligation Réelle Environnementale (ORE)



- Définit par l'article **L. 132-3** du code de l'environnement ;
- L'objectif de la convention ORE est le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques. Sa durée ne peut excéder **99ans** ;
- Il s'agit d'un acte authentique ainsi établi chez le **notaire** ;
- L'ORE ne donne pas lieu au paiement de la taxe de publicité foncière, non passible de droits d'enregistrement (*cf articles 662 et 663 du code général des impôts*) ;
- Elle perdure en cas de changement de propriétaire ;
- Sa mise en œuvre ne peut remettre en cause les **droits liés à l'exercice de la chasse** ;

Dans le cas présent, un opérateur de compensation « expert » sera chargé **d'assurer le suivi écologique** des ilots de vieillissement et de maintien de milieu semi-ouvert (ex: [ECO-MED](#), [ECOTERRE](#), [CDC Biodiversité](#), etc.)

Promesse de bail emphytéotique (PBE)

- L'objectif est identique avec celui de la convention ORE, c'est-à-dire d'assurer le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques. La durée proposée est de **40ans** et coïncide avec la durée d'exploitation de la centrale solaire de Campey ;
- Elle peut être établie chez le **notaire** ou sous seing privé ;
- En cas de vente de la parcelle, la commune devra informer le nouveau propriétaire de l'existence de ces mesures compensatoires environnementales, et obtenir son engagement à ce qu'elles perdurent ;
- Sa mise en œuvre ne peut remettre en cause les **droits liés à l'exercice de la chasse** ;

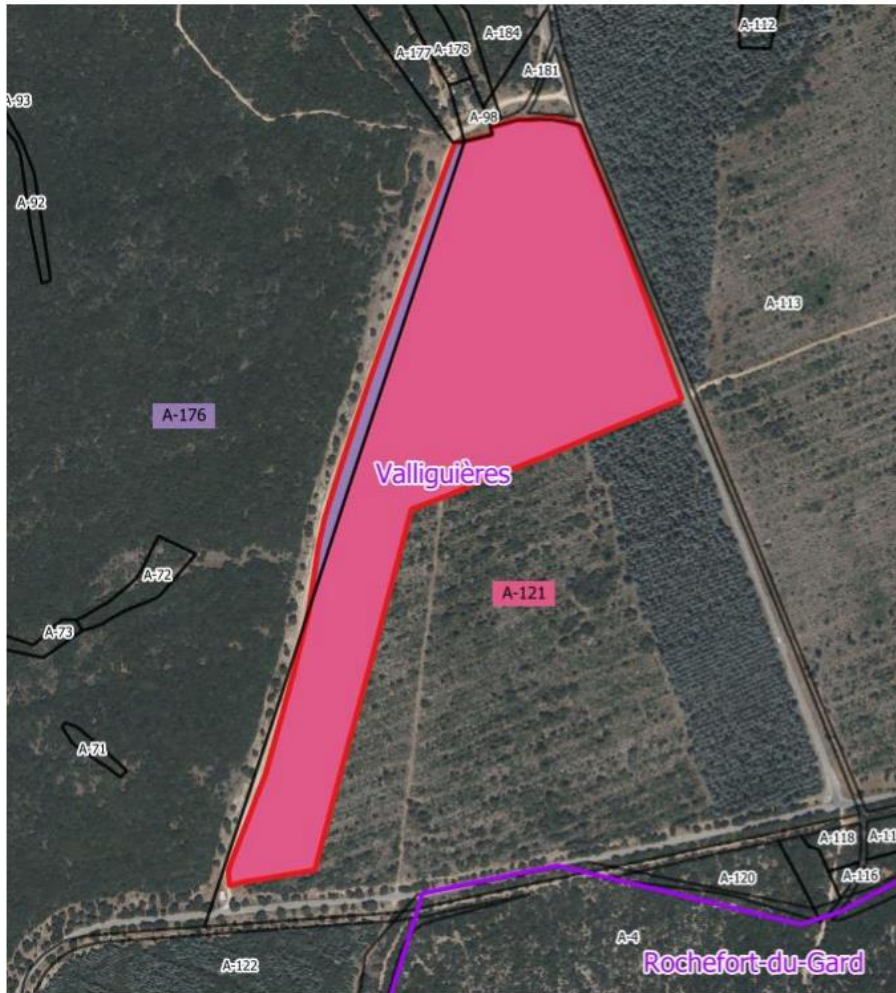
Dans le cas présent, un opérateur de compensation « expert » sera chargé **d'assurer le suivi écologique** des ilots de vieillissement et de maintien de milieu semi-ouvert (ex: [ECO-MED](#), [ECOTERRE](#), [CDC Biodiversité](#), etc.)



Distinction ORE / PBE

	ORE	Promesse de bail (PBE)
Durée	99ans	40ans
Rôle	Assurer le maintien, la conservation, la gestion ou la restauration d'éléments de la biodiversité ou de fonctions écologiques	
Suivi écologique	Géré par un opérateur de compensation « expert » (ex: ECO-MED , ECOTERRE , CDC Biodiversité , etc.)	
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennise les boisements communaux ; - Favorise l'accueil des chauve-souris et des insectes ; - Durée jugé satisfaisante par la DDTM 30 	<ul style="list-style-type: none"> - Protège les boisements communaux de coupes pendant 40ans ; - Favorise l'accueil des chauve-souris et des insectes ;
Limites	<ul style="list-style-type: none"> - Peut sembler contraignante par le propriétaire en cas de revente de sa parcelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Durée jugée insuffisante selon la DDTM 30
Contrepartie proposée	<ul style="list-style-type: none"> - 1^{er} loyer majoré versé à la commune de Valliguières lors de la mise en service de la centrale solaire : 703 600€ - Loyer annuel versé de l'année 11 à 40* : 70 360€/an - Prise en charge des frais de révision du plan d'aménagement forestier afin d'y inscrire les mesures (garantie de la pérennité) 	

Secteurs identifiés



Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - ouverture de milieu n°6 à Valligières de la centrale photovoltaïque de Tavel

Légendes

Données générales

Communes

Foncier

Parcelles cadastrales

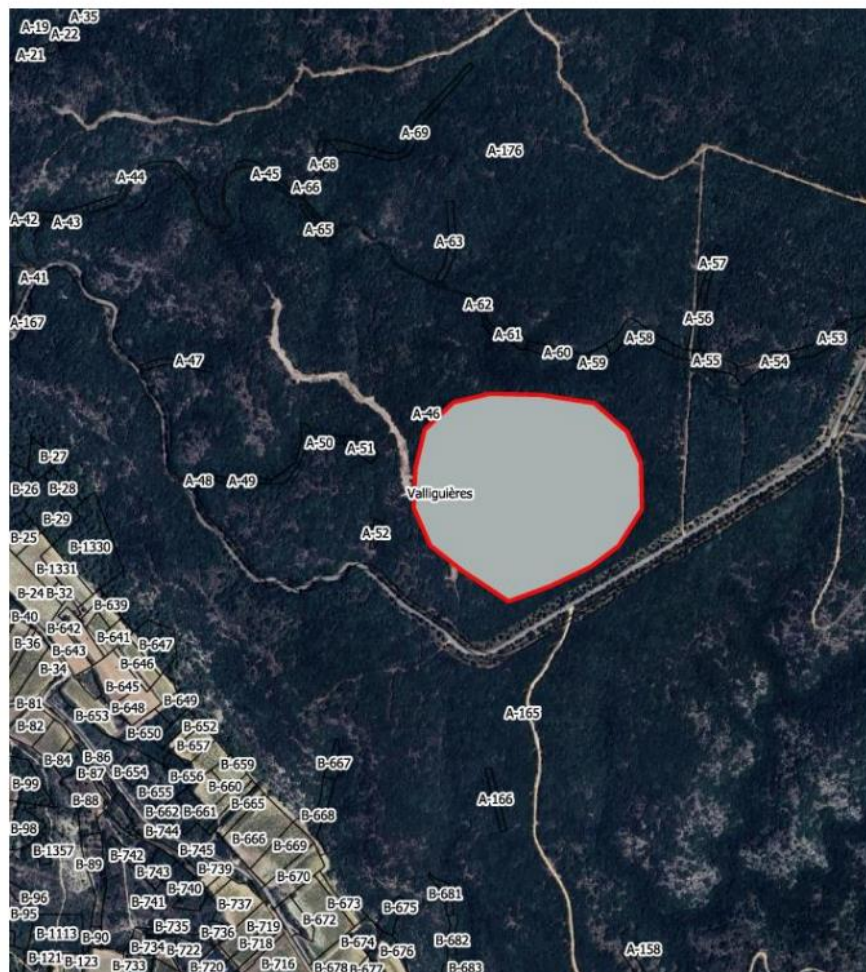
Mesures de compensation

Valligières MC6 (zone complète - 10,5 ha)

Parcelle A-121 (36 % de la parcelle - 10 ha)




Parcelle A-176 (0,3 % de la parcelle - 0,5 ha)

Secteurs identifiés

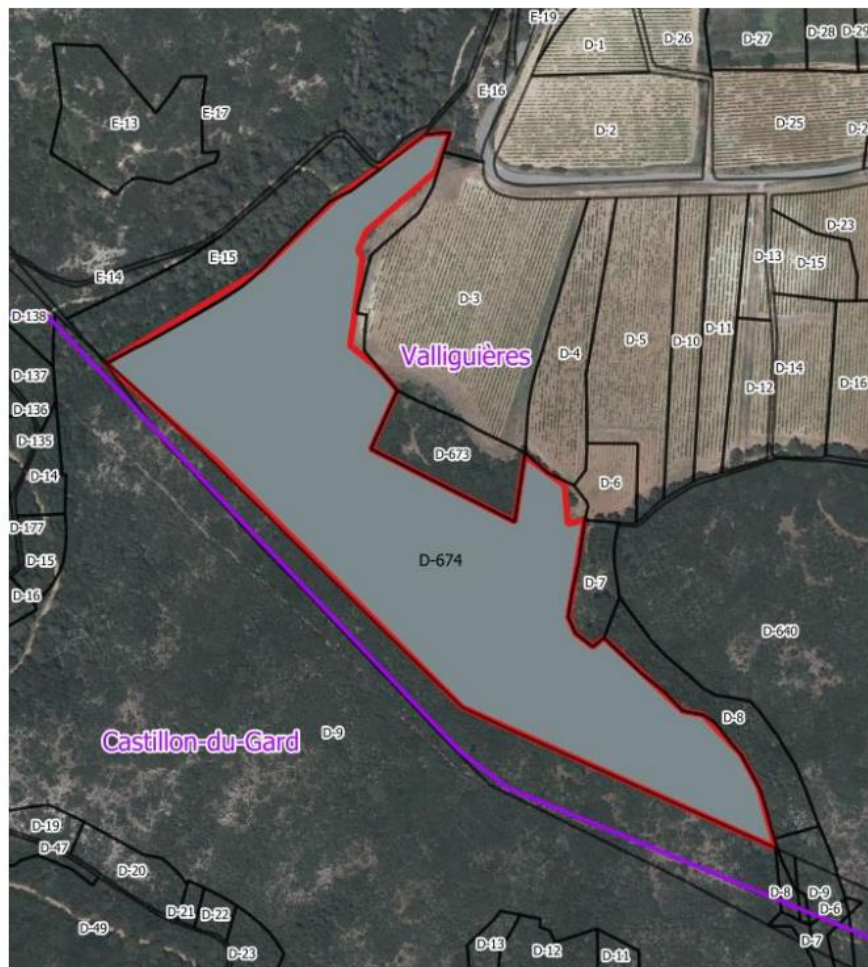


Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°7 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel

Légendes

-  Communes
-  Valliguières MC7 (zone complète - 10,86ha)
-  Parcelle A-46 (18% de la parcelle - 10,86ha)

Secteurs identifiés



Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°5 à Valligières de la centrale photovoltaïque de Tavel

Légendes

Données générales

Communes

Foncier

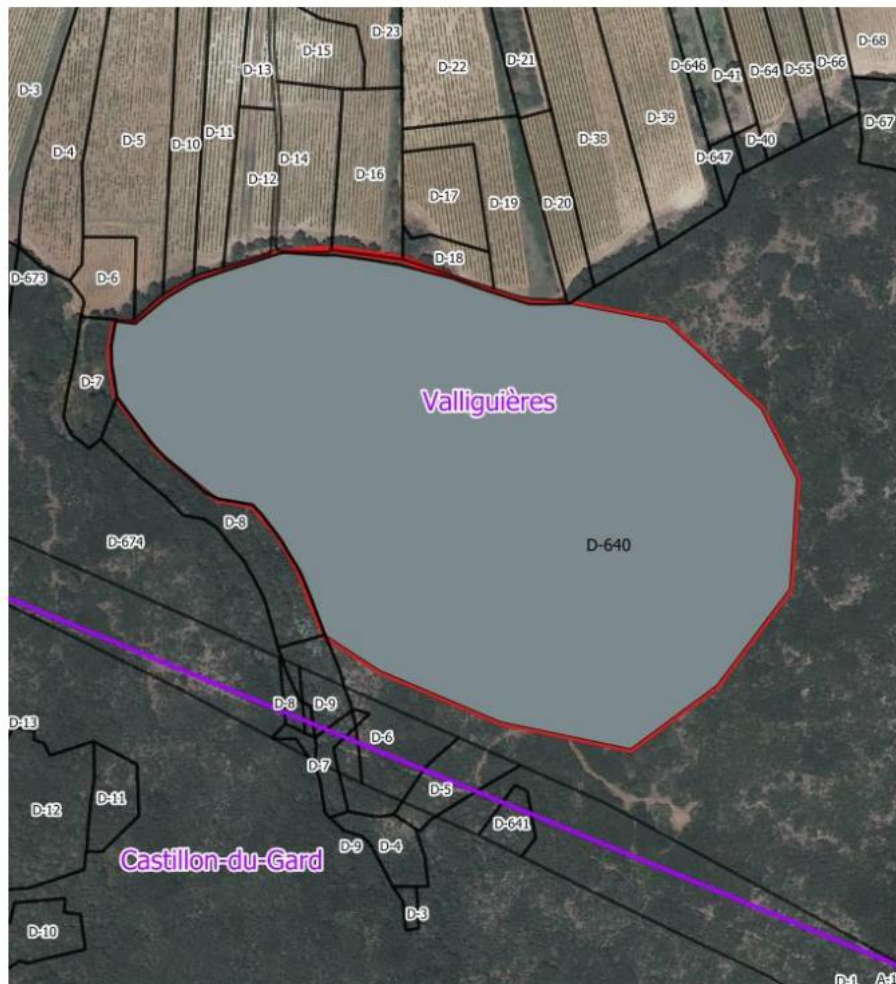
Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

Valligières MC5 (zone complète - 4,3 ha)

Parcelle D-674 (75 % de la parcelle - 4,3 ha)

Secteurs identifiés



Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°4 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel

Légendes

Données générales

Communes

Foncier

Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

Valliguières MC4 (zone complète - 7 ha)

Parcelle D-640 (39 % de la parcelle - 7 ha)

Secteurs identifiés



Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°3 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel



Légendes

Données générales

Communes

Foncier

Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

Valliguières MC3 (zone complète - 24 ha)

Parcelle D-633 (12 % de la parcelle - 24 ha)

Secteurs identifiés



Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°2 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel



Légendes

Données générales

Communes

Foncier

Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

Valliguières MC2 (zone complète - 10 ha)

Parcelle C-70 (8 % de la parcelle - 10 ha)

Secteurs identifiés



Plan parcellaire pour la mesure de compensation environnementale - îlot de sénescence n°1 à Valliguières de la centrale photovoltaïque de Tavel



Légendes

Données générales

Communes

Foncier

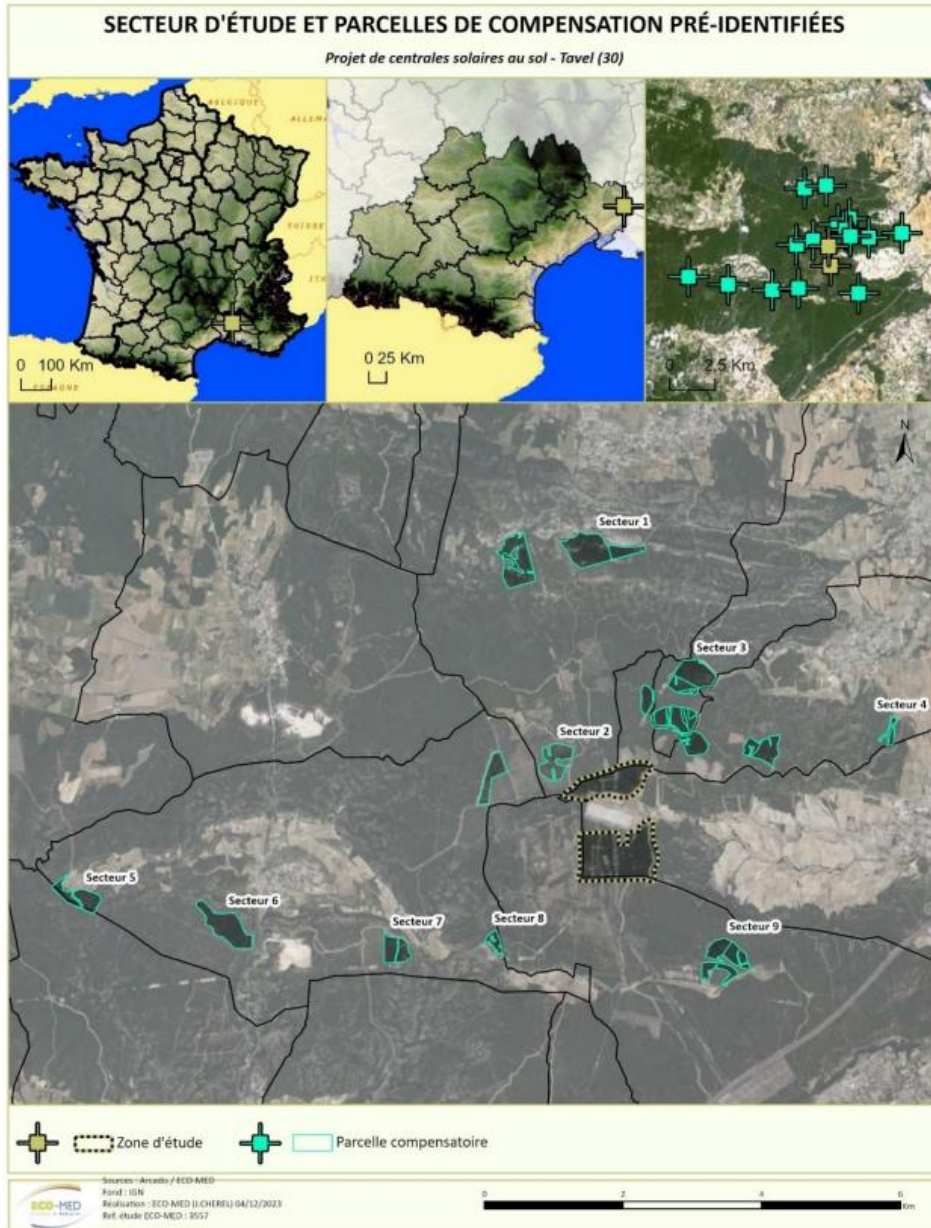
Parcelles cadastrales

Mesures de compensation

Valliguières MC1 (zone complète - 3,7 ha)

Parcelle A-123 (63 % de la parcelle - 3,7 ha)

Secteurs identifiés





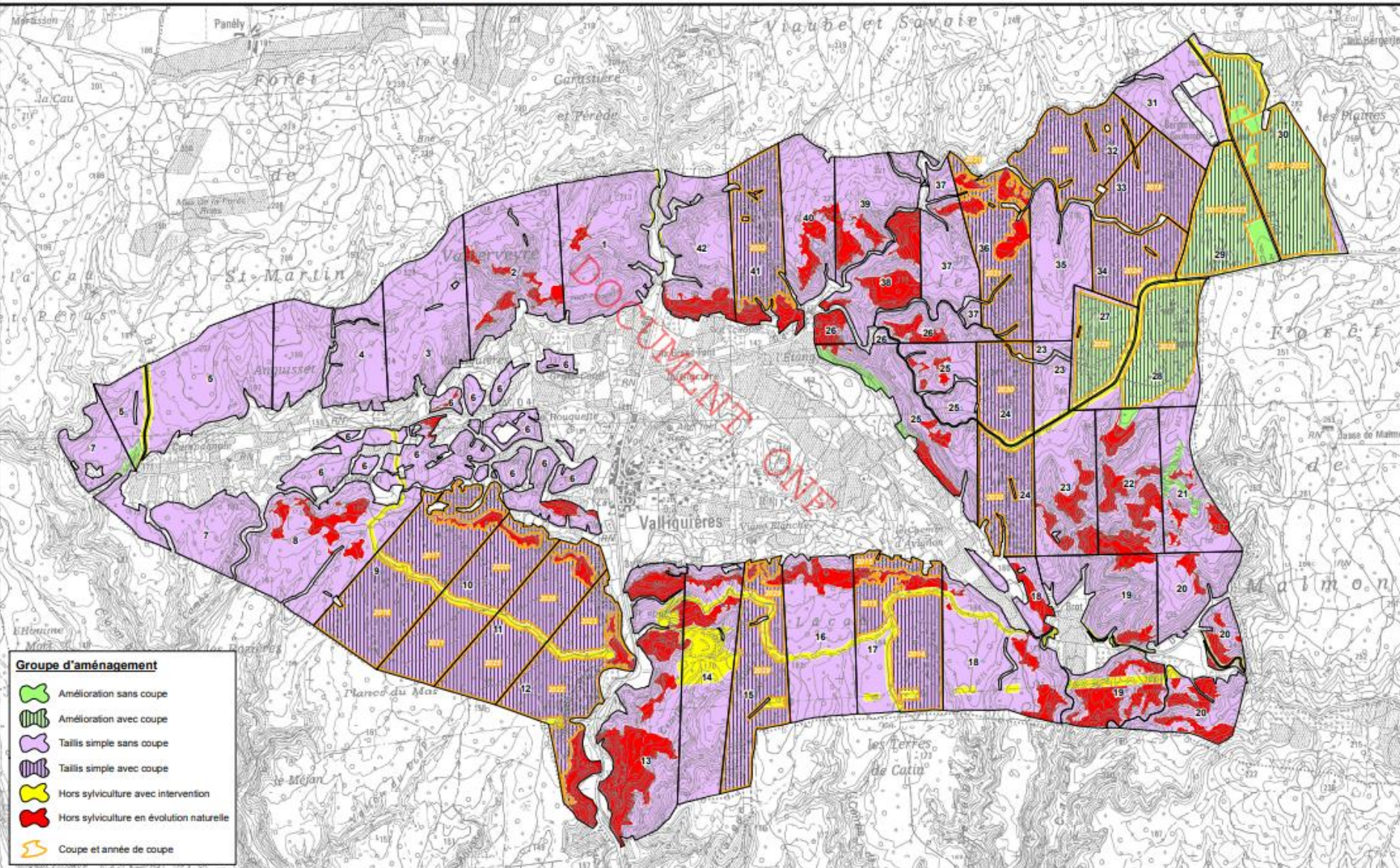
Forêt communale de VALLIGUIERES
Révision d'aménagement
2013 - 2032
Surface de gestion : 1413 Ha 40 a

Agence Hérault / Gard
Cahule 512
Juillet 2013



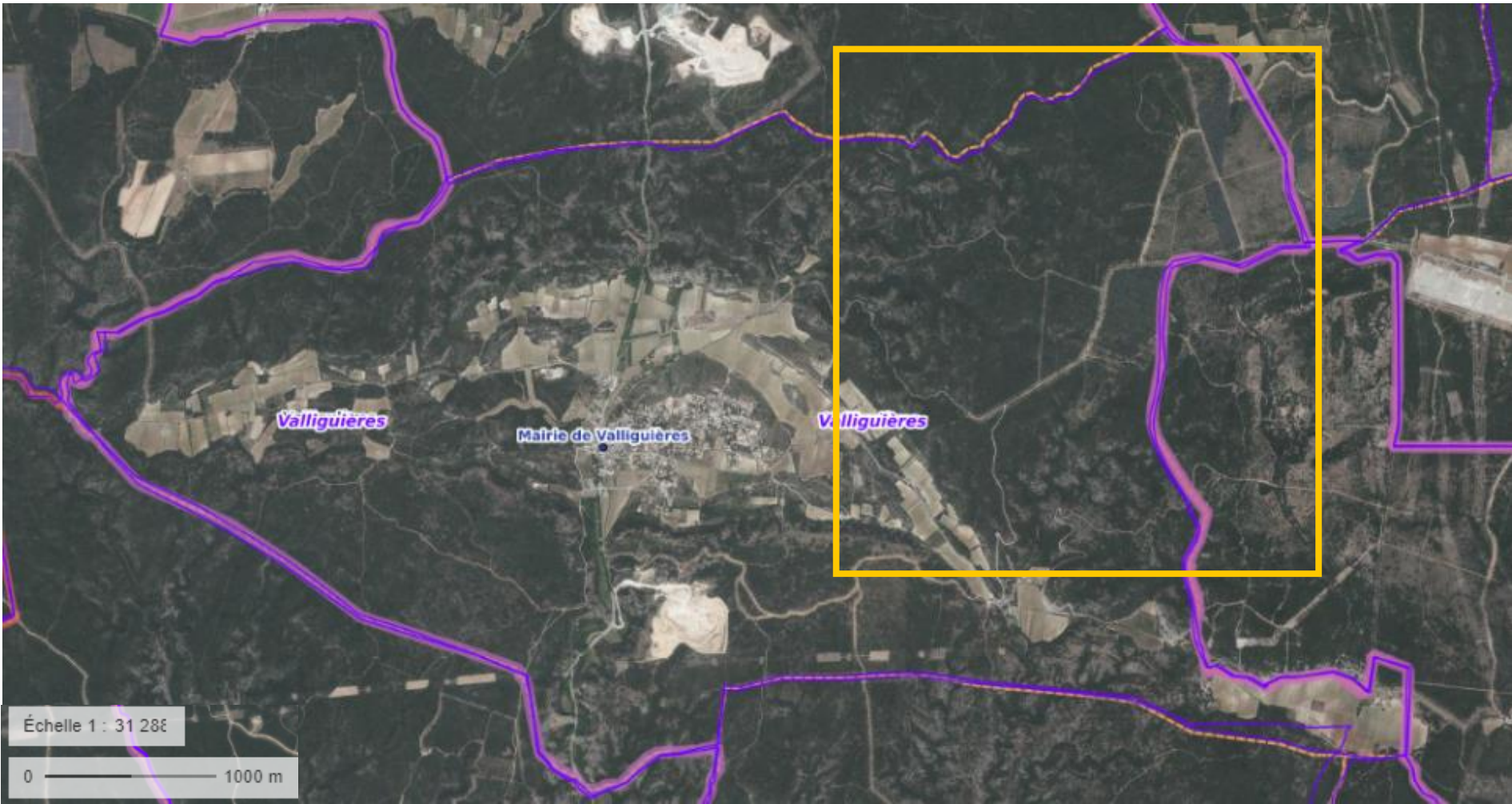
Source : IGN EDR 25

Carte d'aménagement

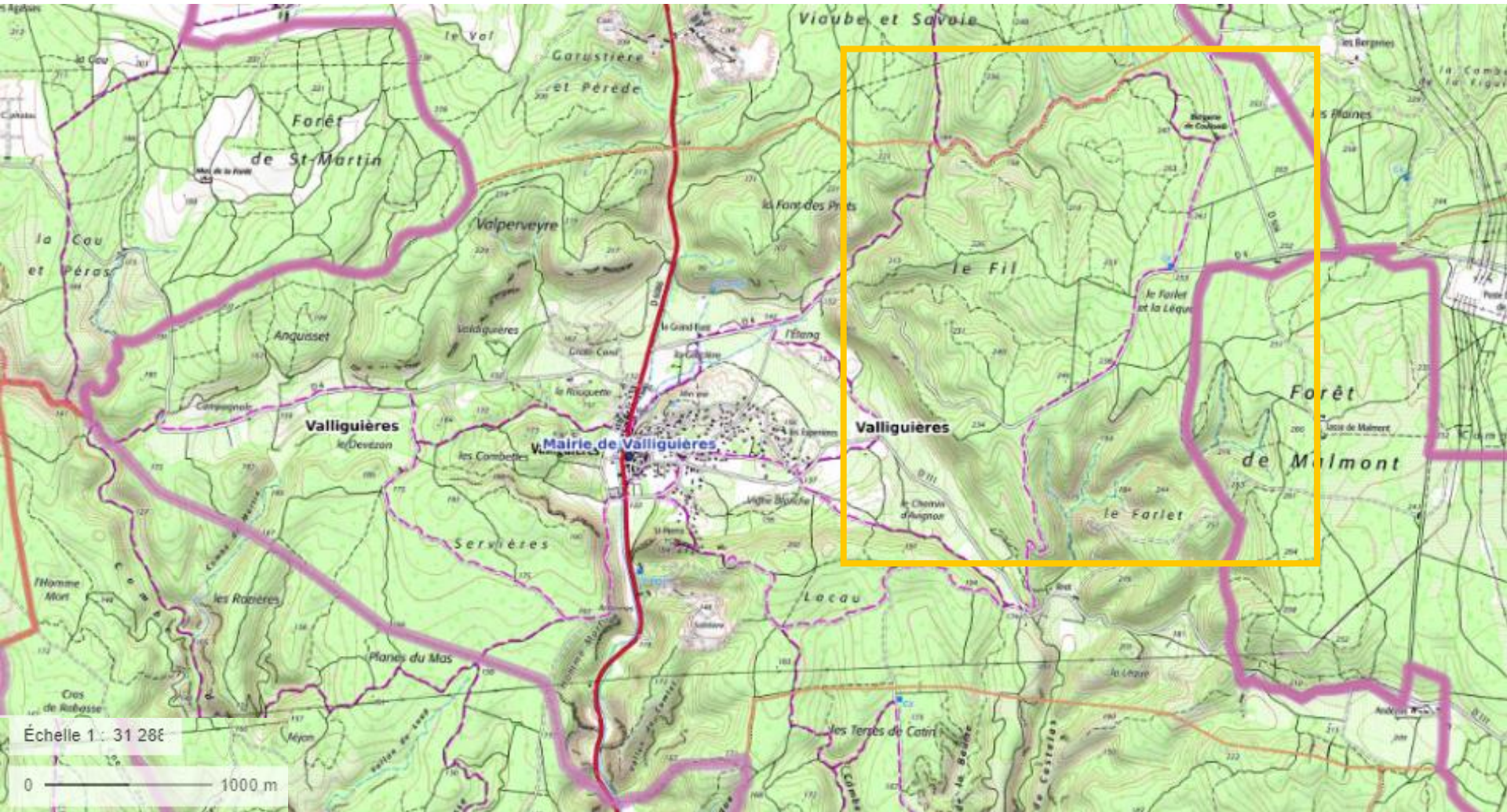


- Groupe d'aménagement**
- Amélioration sans coupe
 - Amélioration avec coupe
 - Taillis simple sans coupe
 - Taillis simple avec coupe
 - Hors sylviculture avec intervention
 - Hors sylviculture en évolution naturelle
 - Coupe et année de coupe

Vue satellite



Vue IGN




Secteurs identifiés



Propositions de secteurs pour la mise en place d'îlots de vieillissement à Valliguières

Légendes

Données générales

 Ilots de vieillissement

Discussions

- Pertinence des secteurs identifiés
- Suggestions
- Durée des ilots de vieillissement
- Nature de la convention
- ...
- ...
- ...

Merci.
